

Bulletin décembre 2015

Bonjour à tous.

Pour avoir assisté un de nos adhérents lors de son passage devant la dernière commission de discipline de l'année, nous allons une fois de plus répéter ce que nous répétons depuis toujours : Ne rédigez jamais seul (e) un « Rapport » après des incidents au cours d'un match. Nous ajouterons cette fois : Ne vous rendez jamais seul (e) à une convocation d'une Commission de Discipline et d'Ethique.

Vous vous y trouverez face à un tribunal d'où les questions fusent, de l'un, de l'autre, d'un troisième et pas seulement sur l'incident de jeu, mais sur du "avant" et du "après". C'est très déstabilisant. La seule question intéressante, justifiée et sur laquelle nous avons pris la parole et insisté a été : <<La procédure, l'échelle des sanctions ont-elles été respectées ?>>. La réponse étant positive le reste devenait, non pas sans importance, mais avec tellement peu d'importance que les questions s'y rattachant méritaient que l'on n'y réponde pas.

Plus vous êtes jeune et/ou inexpérimenté, plus nous insisterons sur ces deux obligations : nous consulter (ou consulter un collègue plus expérimenté) AVANT d'envoyer un rapport et ne pas vous présenter seul devant une commission de discipline.

Dans le cas contraire vous risquez de sortir de cette expérience avec une envie folle de "raccrocher" le sifflet. Ce qui serait dommage, car plus on apprend, plus on devient fort car compétent et plus on est compétent, plus la passion de l'arbitrage apporte des satisfactions.

Malgré tout nous vous souhaitons de passer de Bonnes Fêtes de fin d'année...

et vous retrouverons avec plaisir dès le premier "Bulletin" de 2016.